

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN478

présenté par
M. Bridey, rapporteur

ARTICLE 8

A l'alinéa 8, substituer aux mots:

"leur limite d'âge",

les mots:

"la limite d'âge de leur grade".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.